

## Co-Psy et DCIO: Info rapide N°4 Novembre 2015

### *Ne pas céder à la division !*

Lors de la réunion de l'association des directeurs de CIO qui réunissait une cinquantaine de collègues, le représentant du Men, a laissé entendre que la situation des DCIO n'était pas suffisamment portée par les organisations syndicales !  
Mémoire sélective doublée d'une amnésie antérograde ?

Il est quelque peu étonnant que le MEN ne se souvienne pas des propositions et des déclarations faites lors des audiences et des nombreux groupes de travail ! C'est un moyen bien commode pour lui de se défausser sur les organisations syndicales, des inquiétudes et insatisfactions provoquées par certaines de ses propositions !

**En effet, qui est responsable des fermetures de CIO et de la décision de ne pas budgéter un plan de reprise progressive de l'ensemble du réseau ? Qui est responsable du choix du GRAF pour la carrière des Directeurs alors que personne ne sait quelles en seront les modalités ? Qui refuse d'intégrer les indemnités dans les pensions et d'aligner les indemnités des Psy-EN du second degré sur celles du premier ?**

Le SNES pour sa part n'a jamais défendu des positions aventureuses visant à transformer les CIO en GIP ou en établissement public administratif qui auraient eu pour conséquences de faire sortir les CIO de l'Éducation nationale, mais il promeut une véritable reconnaissance des responsabilités liées à la fonction de DCIO dans des CIO résolument intégrés dans l'EN.

Le SNES défend des missions et un statut national pour les PSY-EN comme pour les Directeurs et une rémunération qui soit liée à un grade, pérenne et non arbitraire.

A terme, tous les CIO doivent être repris par l'État. La dépendance des collectivités territoriales n'est pas compatible avec l'exercice permanent de missions nationales qui doivent offrir des garanties de qualité, de proximité, de gratuité et d'indépendance par rapport à toutes formes de lobbies.

**Pour que ces mesures soient prises en compte, ce n'est pas de défiance vis-à-vis des représentants que les collègues se sont donnés, dont la profession a besoin ! C'est de la mobilisation de tous avec le SNES, contre les fermetures de CIO et pour l'obtention d'une véritable revalorisation !**



16 Novembre 2015

#### Sommaire :

- *Ne pas céder à la division !*
- *Le MEN esquive*
- *Les points sur les « I » !*
- *GT 14: examen des référentiels*



## *Cio et DRONISEP, Le MEN esquive !*

En réponse à la déclaration préalable du SNES, le MEN s'est étonné des éléments que nous avons dénoncés sur les fermetures de CIO en rappelant une nouvelle fois la nature de la carte cible. Fixée actuellement à 371 CIO, elle représente un scénario catastrophe qui verrait le désengagement de tous les conseils départementaux. La logique qui a présidé à son élaboration portait sur des critères sociaux, de proximité et de continuité du service et non uniquement économiques. Dommage que la pédagogie utilisée par le MEN jusqu'à présent ne parvienne pas à convaincre les Recteurs !

Nos interlocuteurs ne semblent pas inquiets sur les mesures de carte scolaire : « on n'en est pas à ce stade ». Certes car les opérations de mouvement ne sont pas commencées et toutes les annonces de fermetures ne sont pas passées en CTA ! Il faut donc continuer à se battre pour empêcher les fermetures annoncées.

Concernant la réduction du nombre de DRONISEP à 17 et le passage au « tout numérique », le MEN nous a renvoyé sur le CA qui doit se tenir dans 15 jours, en arguant de l'autonomie de cet établissement public. Le SNES ne peut se satisfaire de cette réponse car l'ONISEP dépend encore de l'Éducation nationale et doit remplir des missions de service public, de gratuité, d'accessibilité et de qualité de l'information mise à disposition des élèves et des familles. Le SNES interviendra lors du CA et auprès de la Ministre.



## *Situation des DCIO: Les points sur les « I » !*



Dans une publication récente, le SGEN prétend que la hors-classe avait été accordée avant l'ouverture des discussions sur le corps unique et que la stagnation des avancées concernant les DCIO serait à mettre au compte de la position intransigeante du SNES.

Il est effectivement difficile pour le SGEN de soutenir que, étant contre le corps unique, il avait pris le risque de s'opposer aussi à la hors classe pour les conseillers ! Car pourquoi le MEN, si contraint du point de vue budgétaire aurait-il, après 20 ans de refus obstiné, décidé d'octroyer généreusement la hors-classe à une catégorie de personnels qu'il n'avait même pas prévu dans sa loi de refondation au départ ! C'est bien la perspective de création du corps unique et la présence d'une hors-classe pour les psychologues scolaires qui a amené le MEN à admettre la nécessité de mettre en place la hors classe pour les CO-Psy !

S'agissant des Directeurs, le SGEN, a envisagé différents scénarios pour les CIO dont aucun ne tenait la route juridiquement et qui de plus comportaient des risques importants pour les personnels.

**La solution des établissements publics ?** Les CIO sont trop petits pour que le MEN accepte cette solution. Ou alors il faut admettre qu'il n'y ait qu'un seul CIO par département et une multitude de sites qui en dépendent ! Quel intérêt pour les directeurs ? Deviendraient-ils dans ce cas responsables de sites tandis qu'un de leurs collègues serait « Directeur » à part entière ? Quelles garanties du point de vue de l'implantation des sites et de l'affectation des personnels ?

**La solution des établissements publics administratifs ?**

La création d'un EPA pour l'orientation signifierait la sortie des CIO de l'Éducation nationale. La notion d'intérêt général est suffisamment floue dans les textes pour que le conseil d'administration de l'EPA puisse définir les missions à sa convenance. On peut penser qu'avec la création d'EPA régionaux, voire supra régionaux pour « l'orientation tout au long de la vie » par exemple les CIO pourraient en apparence subsister

Mais ils ne seraient plus que des antennes ou des annexes de ces EPA, soumis aux décisions du CA quant aux implantations, fermetures ou ouvertures. Or, dans les EPA, non seulement les représentants des personnels ne sont pas obligatoirement membres du CA mais de plus d'autres organismes pouvant y siéger, les conditions d'exercice et le statut particulier des CO-Psy et DCIO risqueraient d'être balayés par la loi commune.

Le SNES ne souscrit évidemment pas à ces fausses « bonnes solutions » qui lamineraient les droits des personnels. Le MEN n'a pas donné suite à ces propositions mais certaines organisations continuent à porter la revendication d'un statut différent pour les DCIO.

**Un autre statut pour les DCIO ?** L'absence de clarté dans les perspectives de carrière des DCIO proposées par le MEN alimente la déception et le ressentiment chez les collègues. L'idée d'un autre statut pour une véritable reconnaissance s'exprime donc parfois. Mais comment instituer un autre statut pour les Directeurs d'un CIO qui reste service de l'EN ? La solution d'une entrée des Directeurs dans le corps des chefs d'établissements supposerait que l'accès à la fonction ne soit plus réservé aux CO-Psy mais accessible à n'importe quelle catégorie de personnels. Problématique pour une équipe de psychologues quand celui qui dirige l'équipe et contribue à son évaluation ne connaît pas le métier !

### Que défend le SNES pour les DCIO ?

- Un réseau de CIO stable, ancré dans l'Éducation nationale et doté de budgets de fonctionnements suffisants. C'est à cette condition que les personnels ne vivront plus sous la menace d'une fermeture éventuelle. Pour cela il faut que le MEN établisse un plan de reprise progressive de tout le réseau sur les 5 ans à venir soit une trentaine par an.
- Une revalorisation de la fonction de Directeur par la création d'un 3<sup>ème</sup> grade dont les bornes indiciaires sont supérieures à celles de la hors-classe et débouche sur la hors-échelle A. Mais l'accès à ce grade doit être automatique dès l'entrée en fonction et attaché à la personne (même si elle n'exerce plus les fonctions) comme aujourd'hui. Le GRAF tel qu'il est pratiqué chez les personnels administratifs et que le MEN le propose, n'offre aucune de ces garanties : il est octroyé ou pas, au bout de 3 ou 5 ans d'exercice aux directeurs jugés méritants, les autres étant toujours positionnés sur le 2<sup>ème</sup> grade (la hors-classe). De plus, la définition de ce 3<sup>ème</sup> grade dépendra des discussions générales conduites dans le cadre du PPCR pour l'ensemble des catégories de personnels. Opter d'emblée pour ce GRAF, sans aucune visibilité sur ce que sera son épure finale, c'est faire un chèque en blanc au MEN, ce que le SNES ne fait pas !
- Les indemnités (ICA) doivent être prises en compte pour la retraite, ce que le MEN n'a pas prévu actuellement.
- La place des DCIO doit être renforcée et clairement positionnée dans les bassins de formation comme dans les instances de l'Éducation nationale.

Le MEN s'est engagé à constituer un groupe de travail avec les organisations syndicales sur ces questions. Le SNES y défendra ces positions avec détermination.



## GT 14: Examen des référentiels d'activité

**Le 13 novembre, le groupe de travail a terminé les discussions sur les deux référentiels : Psy-EN et Directeur de CIO**

Le SNES y a défendu la spécificité des psychologues du second degré ayant à articuler rapport aux savoirs, développement psychologique et social et projection dans l'avenir et celle des Directeurs en soulignant leurs responsabilités au sein de l'Éducation nationale et à l'articulation avec les autres services et organismes à l'extérieur.

Les activités décrites dans les référentiels sont très proches de nos activités actuelles et n'introduiront en aucun cas une rupture par rapport à la situation présente

Elles consacrent simplement l'évolution déjà amorcée depuis 1991 dans l'exercice professionnel et seront des points d'appui pour faire reconnaître notre rôle et notre place dans le système éducatif.

Le SNES a proposé de nombreux amendements pour faire respecter les missions, les statuts et les conditions d'exercice de tous les personnels. I

Ces référentiels seront la base de l'écriture de la circulaire nationale sur nos missions et serviront également à la rédaction du référentiel de compétences et de la maquette de formation.. Ils doivent ancrer nos fonctions dans l'éducation nationale et servir, comme la précisé le directeur de cabinet, de « juge de paix » face à toutes les tentatives de pression exercées par certaines régions sur nos activités.

**Le MEN s'est laissé une marge de manœuvre pour la rédaction définitive. Le SNES sera très vigilant sur la conformité des propositions avec les formulations de la fiche N° 2 et de celles ayant été actées en séance.**

**Pour consulter les propositions du SNES sur les référentiels <http://www.snes.edu/Referentiel-d-activites->**



Après le drame et l'horreur du massacre qu'a connu Paris cette nuit et qui a fait plus de cent vingt morts et plus de deux cents blessés, la FSU présente ses condoléances aux familles et amis des victimes. Elle assure toutes les personnes touchées par ce drame de son soutien et de sa solidarité.

Après les attentats de Charlie Hebdo et de l'hypercashier en début d'année, le pays est une nouvelle fois touché par des attentats terroristes effroyables que la FSU condamne avec la plus grande fermeté. Elle tient à exprimer l'horreur que lui inspirent ces actions meurtrières.

Les valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité sont touchées de plein fouet par ces actes barbares qui ont frappé au hasard un vendredi soir en plein Paris. C'est tout le pays qui est atteint dans les valeurs qu'il représente mais aussi dans sa cohésion, son vivre ensemble. Les auteurs de ces actes visent en effet à installer la peur, l'opposition des citoyens entre eux, la stigmatisation d'une partie d'entre eux. La FSU appelle à l'inverse de cela à faire preuve d'unité et de détermination pour défendre la démocratie et les libertés. Le gouvernement vient d'annoncer des mesures de sécurité d'urgence. Mais il s'agit aussi de prendre, au plan national comme sur la scène internationale, les mesures qui permettront de retrouver le chemin de la paix et de préserver et conforter les démocraties.

Le mouvement syndical doit se rassembler pour faire face à cette situation, comme il l'a fait en janvier dernier en s'appuyant sur son appel unitaire "Vivre ensemble, Travailler ensemble" .

